

À PARTIR
DU **27** MARS

La collecte
de vos déchets
ÉVOLUE

dans le centre-ville de Claira

+ de tri

+ de sécurité

- de nuisances

DANS VOTRE VILLE,

+ DE TRI - DE DECHETS !

Face à l'urgence climatique ainsi qu'à l'augmentation du coût de leur traitement (+ 26 %), réduire nos déchets est devenu un objectif majeur tant pour notre environnement que pour nos finances. Pour y répondre, votre communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée s'engage activement dans une trajectoire Zéro déchet et définit de nouvelles règles de collecte pour moins de déchets et plus de tri !



À PARTIR
DU 27 MARS

le tri des déchets dans votre commune se généralise au centre-ville avec l'arrivée des conteneurs collectifs jaunes en points d'apport volontaire.

+ de tri...
+ de recyclage !

Dans le centre-ville de Clairà, c'est chaque semaine 9 tonnes de déchets mélangés ramassés, non triés et donc, non valorisés. Grâce au tri, le poids des poubelles d'ordures ménagères sera réduit de près de 50 % ... soit 50% de déchets en moins à incinérer et 50% de déchets en plus à recycler et valoriser !



+ de sécurité !



- de nuisances !

Les nouvelles règles de collecte répondent aux dispositions de la Recommandation R437 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), prescrivant un certain nombre de mesures pour sécuriser les tournées et les conditions de travail des équipes (l'interdiction des marches arrière, l'implantation de points d'apport volontaire...)

L'implantation de points en apport volontaire permet de réduire l'empreinte carbone des collectes : moins de kilomètres parcourus, c'est moins de carburant consommé et donc moins de CO2 émis. C'est aussi moins de poubelles dans les rues, la fin d'une pollution visuelle qui dégrade votre cadre de vie.



QU'EST-CE QUI CHANGE

DANS LA COLLECTE — DE VOS DÉCHETS ? —

1.

EN CENTRE-VILLE, LE TRI ARRIVE !

A partir du lundi 27 mars,
la collecte des emballages
et des papiers est mise en
place dans votre centre-
ville avec l'installation de bacs
collectifs à couvercle jaune.

En centre-ville aussi,
à chaque déchet,
sa poubelle !



2.

DE NOUVEAUX CONTENEURS COLLECTIFS POUR VOS DÉCHETS

installés en différents POINTS D'APPORT VOLONTAIRE du centre-ville.

La collecte de vos déchets en porte-à-porte est terminée. **Votre habituel bac individuel à couvercle vert est remplacé par des conteneurs collectifs.** Vos déchets - ordures ménagères et emballages/papiers - sont à transporter dans le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous, aux heures et jours qui vous conviennent le mieux !



ATTENTION !

**LE LUNDI 27 MARS,
à partir de 8h00**

les agents de la C3SM récupéreront l'ensemble des conteneurs individuels de chaque foyer du centre-ville.

PENSEZ DONC À SORTIR VOTRE ANCIEN BAC INDIVIDUEL LA VEILLE AU SOIR OU LE MATIN AVANT 8H00

Merci !

RAPPEL DES CONSIGNES

BIEN TRIER, C'EST FACILE !

Dans le conteneur jaune, je jette TOUS MES EMBALLAGES et PAPIERS

EN VRAC, SANS SAC & NON EMBOÎTÉS !



EMBALLAGES EN MÉTAL,
EN ALUMINIUM ET ACIER



PAPIERS-JOURNAUX-
MAGAZINES



EMBALLAGES-BRIQUES
ALIMENTAIRES



EMBALLAGES PLASTIQUE

INTERDITS DE JETER DANS LE BAC JAUNE



?

LE SAVIEZ-VOUS

30% de nos poubelles jaunes
sont des erreurs de tri !

Cela souille les autres déchets
recyclables, réduit à néant les
efforts de tri et entraîne des
surcoûts de traitement.



3 RÈGLES

POUR MIEUX TRIER !

RÈGLE N°01



**NE PAS
EMBOÎTER LES
DÉCHETS !**

Emboîter différents emballages les uns dans les autres bloque la possibilité de les recycler. Les technologies actuelles ne savent pas trier différentes matières emboîtées.

Pour gagner de la place dans vos poubelles, écrasez ou pliez vos emballages !



RÈGLE N°02



**NE PAS JETER
DANS DES SACS !**

Enfermés dans des sacs, les emballages ne sont pas recyclés pour la sécurité du personnel du centre de tri. Ils sont écartés de la chaîne de tri, sans être ouverts.

Pour recycler vos emballages, jetez-les en Vrac !



RÈGLE N°03



**NE PAS JETER
LES OBJETS !**

Dans le bac jaune, jetez uniquement les papiers et emballages ménagers.

Les objets ne sont pas des emballages.

Ils gênent le bon fonctionnement du centre de tri. Ils ont leurs propres filières de traitement et recyclage dans votre déchèterie. Le bac jaune n'est pas une déchèterie !

STOP AUX INCIVILITÉS et DÉPÔTS SAUVAGES !



Il est interdit de déposer sur l'espace public, à même le sol, des sacs poubelles, cartons ou objets. **Ils constituent des dépôts sauvages et tout contrevenant s'expose à une verbalisation pouvant aller jusqu' à 1 500 euros** (articles R632-1, R-635-8 et R.644-2 du Code Pénal)

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

PRÈS DE CHEZ VOUS

Salle polyvalente

LÉGENDE

 Ordures ménagères et
Emballages ménagers
recyclables

 Emballages ménagers
recyclables

 Ordures ménagères et
Emballages ménagers
recyclables + Verres



Ici, localisez le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous !



www.c3sm.fr



UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Allo collecte  04 68 28 10 37

